PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf janvier à vingt heures quinze, le conseil municipal de CHAMPDENIERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales. Cette réunion s'est exceptionnellement déroulée dans la salle de la Communauté de Communes Val de Gâtine, Place Saint-Antoine à Champdeniers suite aux dégâts des eaux survenu dans la salle du conseil municipal.

Date de convocation 10 janvier 2022

Présents : BLUTEAU Jean-Pierre, CAPELLE Alain, RYSSEN Jean-Marie, TEXIER Christophe, DUMOULIN Guillaume, VEILLON Daniel, SAUZE Magalie, SAUZEAU Stéphanie, GUICHET Aurélie, MARTIN Sophie, MOTARD Emmanuel, POUSSARD Yves, SABOURIN Fanny.

Excusé (s): ARCOURT Denis (pouvoir à Aurélie GUICHET), PERROT-GAUTIER Matthieu (pouvoir à Stéphanie SAUZEAU), BORDAGE Nathalie (pouvoir à Guillaume DUMOULIN), EMAURE Adeline (pouvoir à Christophe TEXIER).

Absents: Nathalie LEBLAY, Philippe TALABARD

Secrétaire : Daniel VEILLON

Monsieur le Maire présente ses meilleurs vœux à l'ensemble de l'équipe municipale puis ouvre la séance. Il recueille les différents pouvoirs. Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021 est adopté à l'unanimité. Monsieur Daniel VEILLON est nommé secrétaire de séance.

1 – Modification des statuts de ID79 et renouvellement d'adhésion à cet organisme.

Monsieur le Maire rappelle que les nouveaux statuts de ID79 ont été adressés aux élus afin que chacun puisse en prendre connaissance au préalable. Il rappelle l'intérêt de cette structure et le soutien qu'elle peut apporter au niveau ingénierie dans le montage de projets par son assistance technique, juridique et financier. Les modifications apportées aux statuts de ID79 font suite à des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

Il ajoute que la Commune adhérant au CAUE, la cotisation à ID79 prend en compte cette dernière et la déduit de la cotisation 2023. La cotisation pour ID79 en 2023 sera donc de 200€ au lieu de 400€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- ⇒ d'approuver les nouveaux statuts de l'agence départementale ID79,
- ⇒ d'approuver le renouvellement de l'adhésion à cet organisme pour l'année 2023,
- ⇒ prend acte du fait que le montant de l'adhésion au CAUE sera déduit de la cotisation à ID79,
- ⇒ donne tous pouvoirs au maire pour la réalisation de ces opérations.

2 - Renouvellement adhésions 2023

Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère à différents organismes et associations afin de bénéficier de leurs services ou conseils. Il propose donc de procéder au renouvellement des adhésions pour les organismes suivants, au titre de l'année 2023.

- ⇒ EARL La Maingotière (fourrière animale) cotisation annuelle 2023 : 100€
- ⇒ FREDON (lutte contre les nuisibles) cotisation annuelle 2023 : fixée en fonction du nombre d'habitants.
- ⇒ CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) renouvellement de l"adhésion qui est intégrée dans celle de ID79 votée précédemment (délibération n°1/2023),
- ⇒ Fondation du Patrimoine
- ⇒ Association des Maires Ruraux de France,
- ⇒ Association Départementale des Maires : montant non encore communiqué

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- √ autorise le Maire à signer les renouvellements des adhésions des organismes cités ci-dessus au titre de l'année 2023,
- ✓ prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

3 -Dispositif Argent de Poche

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la commune de Champdeniers soutient depuis plusieurs années le dispositif « Argent de poche » en partenariat avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises des Parthenay et de Gâtine.

Ce dispositif permet à des jeunes mineurs âgés de 16 et 17 ans et habitant la commune de Champdeniers de travailler en demi-journée de 3 h, dont 30 minutes de pause dans un cadre de 33 demi-journées maximum par an, au sein des services communaux de la commune. Les jeunes sont encadrés par les responsables des services concernés. Chaque demi-journée est rémunérée 15 euros, sans charges pour la commune.

Les périodes d'emploi ont lieu pendant chaque période de vacances et sont déterminées précisément en fonction des possibilités d'accueil des services.

Dans le cadre du lancement de cette opération, le volume horaire maximum d'heures à répartir entre les jeunes volontaires sera de 33 demi-journées.

Ces emplois permettent aux jeunes de disposer d'argent de poche, d'être confrontés à des règles simples et des objectifs accessibles, de développer la culture de la contrepartie, de favoriser une appropriation positive de l'espace public, d'appréhender les notions d'intérêt public et d'utilité collective, de valoriser l'action des jeunes, de donner une image positive des institutions, d'avoir un dialogue avec les jeunes, de provoquer des rencontres avec les agents municipaux et de les sensibiliser au monde du travail.

Une charte d'engagement est signée avec les jeunes permettant une gratification tarifaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de maintenir le dispositif « argent de poche » sur l'année 2023 dans les conditions énoncées cidessus,
- donne tous pouvoirs au maire à l'effet de signer la convention de partenariat à conclure avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine dans les conditions décrites ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4 - Projet Accueil périscolaire / bibliothèque : élaboration du programme

Monsieur le Maire rappelle les différentes réunions avec les commissions rénovation urbaine, aménagement et cadre de vie, affaires scolaires qui se sont déroulées depuis 2 ans avec l'accompagnement d'un programmiste, et qui ont abouti à l'élaboration d'un projet en lien avec le scolaire et le culturel dans le cadre d'un projet de construction d'un bâtiment neuf.

La dernière réunion du 20 décembre a permis de réunir autour de la table les techniciens de la Médiathèque Départementale, de la Caisse d'Allocations Familiales, du Service de la Jeunesse et des Sports, du Pays de Gâtine afin d'évoquer tous les atouts de projet et de son insertion dans le secteur scolaire, sportif et culturel de la Commune.

Il appartient donc maintenant au conseil municipal de passer à la phase de l'élaboration du programme afin d'établir les exigences techniques et les besoins fonctionnels des deux structures.

Monsieur le Maire présente le devis du cabinet SETIM, programmiste qui accompagne la Commune depuis le début du mandat. Le devis est de 12.250€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- de valider le devis du cabinet SETIM à hauteur de 12.250€ HT,
- d'inscrire en investissement 2023 les crédits nécessaires à cette étude,
- de donner tous pouvoirs au maire afin de valider cette étude.

5 - Participation spectacle scolaire Festival Tous en scène 2023

Le Centre Socioculturel Val de Gâtine sollicite l'ensemble des communes du secteur Val d'Egray, dans le cadre de son festival « Tous en scène », afin de maintenir la proposition de spectacles en direction des scolaires; cette participation, auparavant financée par la Communauté de Communes Val de Gâtine, est de 3,50€ par enfant, ce qui représenterait pour le RPI de Champdeniers une participation de moins de 600€ pour la totalité des enfants scolarisés. La Commune de Pamplie a d'ores et déjà fait valoir son accord pour cette prise en charge au titre de l'année 2023.

Monsieur le Maire indique qu'il a longuement évoqué le sujet avec le CSC, ce festival se déroulant sur la Commune de Germond Rouvre. Néanmoins, ce choix relève de la structure de la salle de Germond (hauteur sous plafond), les communes aux alentours ne disposant de structures permettant d'accueillir ce festival. Madame Magalie SAUZE

intervient en indiquant que la Communauté de Communes Val de Gâtine a réduit sa participation à ce festival en soustrayant la partie « scolaire » pour laquelle elle n'a pas la compétence sur le Val d'Egray. Elle ajoute qu'il ne faut pas oublier que la Commune de Germond participe toujours au financement du CSC bien qu'elle ne soit plus intégrée dans le territoire Val de Gâtine.

Monsieur le Maire propose d'accepter la demande à titre exceptionnel pour 2023 afin de ne pas mettre en péril ce festival et d'inviter en parallèle le CSC à se tourner vers d'autres partenaires culturels pour l'avenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- de valider la prise en charge des spectacles destinés scolaires à hauteur de 3,50€ par enfant pour l'année 2023,
- d'inscrire les crédits nécessaires en fonctionnement pour 2023.

6 - QUESTIONS DIVERSES & TOUR DE TABLE.

- 1. Les travaux exécutés d'office rue de l'arsenal ont repris. La charpente est terminée et les travaux de toiture arrivent à leur fin. Contact a été pris avec le Curateur et la Commune est dans l'attente de son retour.
- 2. Les travaux de terrassement de la plateforme du city-parc ont commencé ; le mur de frappe a été abattu et la vue dégagée sur le terrain de tennis est appréciable.
- 3. Réunion de chantier pour le démarrage du lotissement Champeaux le 26 janvier prochain.
- 4. Christophe TEXIER évoque les différentes animations qui se dérouleront cette année ; concernant le forum des associations, la commission réfléchit à une proposition différente pour cette animation.
- 5. Magalie SAUZE indique que la CCVG est toujours en attente de la proposition de l'architecte pour le rachat éventuel du bâtiment de la bibliothèque de Champdeniers. Concernant la commission communautaire « voirie », une renégociation du marché est en cours et permettra de finaliser les travaux 2022 sur le dernier semestre (300.000€). Pas d'enveloppe pour l'instant pour de nouveaux travaux. Plusieurs membres du conseil s'inquiètent de ce choix et conviennent qu'il serait important de faire un état de la voirie car certains secteurs sont mal en point et de voir ce qu'il est possible de faire en interne ou non. Magali rappelle qu'il s'agit d'une compétence communautaire (fonds de concours). Tous les services sont mis à contribution pour réduire leur fonctionnement de 10%.
- 6. Emmanuel MOTARD questionne le Maire sur l'avancement du recrutement d'un médecin. Monsieur le Maire indique que le Cabinet sollicité n'a présenté aucun candidat malgré de nombreuses promesses ; le contrat avec cet organisme a donc été résilié il y a quelques jours. Des réunions ont eu lieu avec l'ARS, la CPAM, le Pays de Gâtine et la SISA de Champdeniers (Maison de santé), en présence de la Sous-préfète. Il semble évident que l'intégration d'un nouveau professionnel (salarié ou non) ne peut se faire sans la participation de la SISA mais il n'y a pour l'instant pas de réelle volonté. La dernière réunion a permis de sentir une légère avancée en ce sens mais il est trop tôt pour en parler. Le maire insiste sur le fait qu'il ne lâche pas ce dossier qui lui prend énormément de temps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30. Date du prochain conseil : 16 février 2023.

Le Maire, Alain CAPELLE

Le secrétaire,

Les Membres

ARCOURT Denis	Excusé (pouvoir à Aurélie GUICHET)
BLUTEAU Jean-Pierre	Présent
Bordage Nathalie	Excusée (pouvoir à Guillaume DUMOULIN)
DUMOULIN Guillaume	Présent

GUICHET Aurélie	Présente
LEBLAY Nathalie	Absente
MARTIN Sophie	Présente
MOTARD Emmanuel	Présent
PERROT-GAUTIER Matthieu	Excusé (pouvoir à Stéphanie SAUZEAU)
POUSSARD Yves	Présent
EMAURE Adeline	Excusée (pouvoir à Christophe TEXIER)
RYSSEN Jean-Marie	Présent
SABOURIN Fanny	Présente
SAUZE Magalie	Présente
SAUZEAU Stéphanie	Présente
TALABARD Philippe	Absent
TEXIER Christophe	Présent
VEILLON Daniel	Présent